



SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON
Conseil Syndical du 10 septembre 2024

Procès-Verbal

Membres du Conseil Syndical : 10

Membres en exercice : 10

Votants présents : 5

M. Jean GALAND, M. Jean-François BOUDIGUE, Mme Marie LARRUE, M. Jean-Yves ROSAZZA, M. Cédric PAIN.

Un pouvoir est donné à M. Jean GALAND par M. Xavier DANEY.

Un pouvoir est donné à M. Jean-Yves ROSAZZA par M. Bruno LAFON.

Un pouvoir est donné à M. Jean-François BOUDIGUE par M. Patrick DAVET.

Excusé(e)s :

M. Xavier DANEY, M. Dominique FEDIEU, Mme Pascale GOT, M. Bruno LAFON, M. Alain BALLEREAU, M. Patrick DAVET, Mme Karine DESMOULIN.

Assistaient à la réunion :

Mme Nelly DELEPINE, M. Éric COIGNAT.

Président de séance :

M. Jean GALAND.

Secrétaire de séance :

M. Jean-François BOUDIGUE.

Assistaient également à la réunion :

M. Cyril CLEMENT (SMPBA), M. Thierry DAVID (SMPBA).

Les convocations aux membres du Conseil Syndical ont été envoyées le 14 août 2024.

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut valablement délibérer.

La séance réunie le 10 septembre 2024 est ouverte à 14h00.

- Le Procès-Verbal du Conseil Syndical du 11 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.
- M. Jean-François BOUDIGUE est désigné comme secrétaire de séance.

Délibérations à l'ordre du jour de cette séance :

- **Délibération 09-2024** : Décision Modificative n°1 - Budget 2024.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 10-2024** : Modification du Règlement de Gestion des ports du SMPBA.
Observations : Des précisions sont données aux membres de l'assemblée sur les modifications apportées.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 11-2024** : Critères d'éligibilité des bateaux aux pontons patrimoines et/ou à la tarification « navire patrimonial ».
Observations : Un rappel est fait sur les critères définissant le statut patrimonial des navires, notamment pour la construction et les matériaux.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 12-2024** : Renouvellement du Plan de Formation Mutualisé 2024-2025.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 13-2024** : Admission créances en non-valeur.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Il est proposé aux membres de l'assemblée de réunir le prochain Conseil Syndical, précédé du Conseil Consultatif, le vendredi 13 décembre 2024 à 10h00, à Lanton.

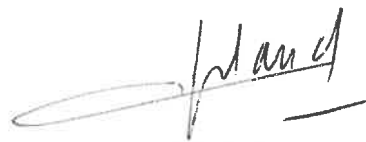
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h20.

Le Secrétaire de Séance



Jean-François BOUDIGUE

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean GALAND